

COMMUNE DE PIROU

(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2020 à 20h30

Date de Convocation : 9 janvier 2020 – **Date d'affichage** : 21 janvier 2020

Le jeudi seize janvier deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Jean-Louis LAURENCE, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Fabrice RENOUF et Mme Stéphanie SOHIER.

Représentés :

M. Roger MAUDUIT représenté par Mme Noëlle LEFORESTIER

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 18 – Nombre de conseillers votants : 19

ORDRE DU JOUR

- 1- Personnel communal – Recrutement saisonniers service technique
- 2- Fin du dossier de cession des demi rues des anciens lotissements à Pirou plage et acte notarié
- 3- Décisions modificatives budgétaires
- 4- Approbation des nouveaux statuts du SDEM 50
- 5- Nomination d'un correspondant en mairie pour les enquêtes de l'INSEE auprès des administrés
- 6- Elections municipales – dates limites d'inscription sur les listes électorales
- 7- Attribution de numéros à la zone conchylicole
- 8- Informations diverses (ordures ménagères, PCAET, etc.)
- 9- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité

Ajout de questions à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter à l'ordre du jour de celui-ci la sécurisation du réseau électrique « La Carbonnerie », l'aménagement de la salle de convivialité « Guillon » appel d'offres.

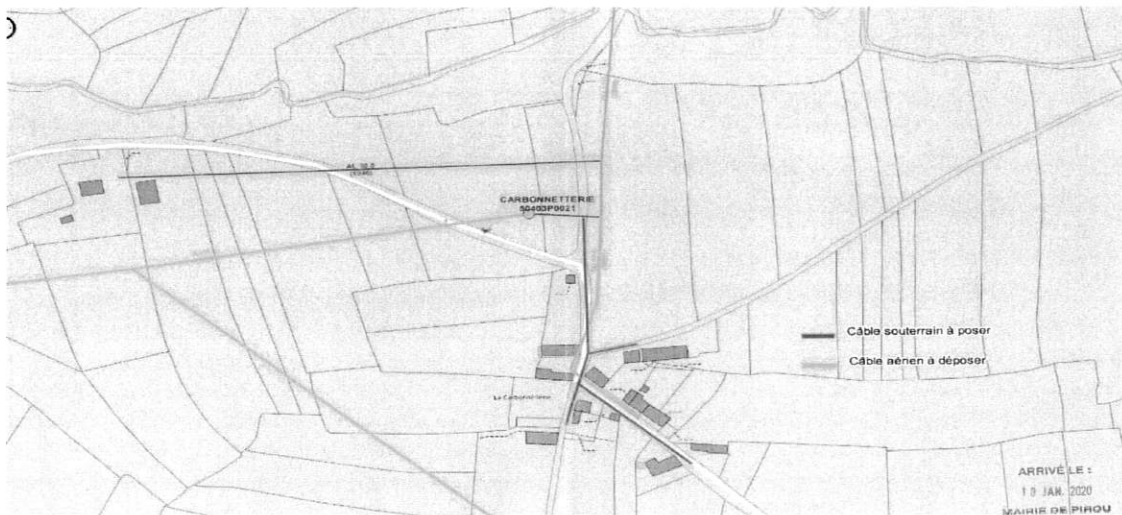
Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à ajouter ces questions à l'ordre du jour qui se présente désormais comme suit :

- 1- Sécurisation du réseau électrique « La Carbonnerie »
- 2- Aménagement de la salle de convivialité « Guillon » - appel d'offres
- 3- Personnel communal – Recrutement saisonniers service technique

- 4- Fin du dossier de cession des demi rues des anciens lotissements à Pirou plage et acte notarié
- 5- Décisions modificatives budgétaires
- 6- Approbation des nouveaux statuts du SDEM 50
- 7- Nomination d'un correspondant en mairie pour les enquêtes de l'INSEE auprès des administrés
- 8- Elections municipales – dates limites d'inscription sur les listes électorales
- 9- Attribution de numéros à la zone conchylicole
- 10- Informations diverses (ordures ménagères, PCAET, etc.)
- 11- Questions diverses

1- Sécurisation du réseau électrique « La Carbonnellerie »

Le SDEM50 souhaite sécuriser le réseau aérien de « La Carbonnellerie » en le remplaçant par un réseau souterrain et propose de profiter de ces travaux pour mettre en souterrain concomitamment les réseaux téléphoniques et éclairage public existants.



Le SDEM 50 assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux. Dans ce cadre, il réalise toutes les études nécessaires, les travaux de pose des réseaux et branchements y compris chez les riverains. Les travaux comprennent aussi la dépose des anciens réseaux aériens. Le délai de réalisation est de 10 mois environ.

L'estimation du coût global pour ces travaux est de 60000€ HT.

La participation de la commune s'établit à environ 12000€. Cette participation est nette de TVA.

La délibération suivante est proposée :

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications « La Carbonnellerie ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 60 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Pirou s'élève à environ 12 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « La Carbonnellerie »
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : 4^{ème} trimestre 2020
- Accepte une participation de la commune de 12 000 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

2- Aménagement de la salle de convivialité « Guillon » - appel d'offres

L'ouverture des plis concernant l'aménagement de la salle de convivialité « Guillon » a eu lieu le mardi 14 janvier 2020. L'analyse des offres est en cours par le cabinet Lebas-Maloisel (35 offres reçues par voie dématérialisée).

Le lot 2 terrassements démolitions et gros œuvres et le lot12 installation photovoltaïque n'ont reçu aucune proposition. On va peut-être les dédoubler.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de relancer une consultation pour ces deux lots, de procéder à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres et l'analyse par le Cabinet Lebas-Maloisel.

M. Lauvray demande le résultat du montant des différents lots comparativement à l'estimatif.

Après analyse des offres reçues, Mme Leforestier informe le conseil que le montant des travaux devrait s'élever à 517 663.80€ HT pour un estimatif de 596 717.26€ HT soit 13.57% de moins que l'estimatif.

M. Lauvray s'interroge sur l'intérêt de rénover cette salle au vu du montant. N'aurait-il pas été plus intéressant de raser et reconstruire ?

Mme Leforestier rappelle que l'estimatif pour la rénovation de la salle polyvalente Claude Massu s'élevait à plus de 900 000 € et que dans les chiffres indiqués pour la salle Guillon la totalité des travaux est prévue.

Mme Lepelleux pense que cette salle n'aura pas une grande attractivité mais se dit favorable à la remise en état de cette salle si de façon assez urgente on parvient également à rénover la salle polyvalente (normes PMR, chauffage, baisse du plafond...). Elle souhaite que l'on continue à dédier la salle polyvalente Claude Massu aux associations.

Plusieurs élus évoquent la situation intéressante de cette salle, au Pont, près du stade, des écoles et surtout du Parc. Les porte-fenêtres ouvriront sur une belle terrasse et sur le Parc, ce qui est un gage de sécurité pour les usagers et surtout les enfants. La commune a besoin de cette salle en complément de la salle polyvalente.

Mme le Maire dit qu'il a toujours été convenu que dès que la salle Guillon sera rénovée, la salle polyvalente pourra être, elle aussi, rénovée et une réflexion est déjà menée à ce sujet en tenant compte des différents utilisateurs et des économies d'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à relancer la consultation pour les lots terrassements démolitions gros œuvres et installation photovoltaïque, à déléguer à la commission d'appel d'offres l'ouverture des plis et à poursuivre l'analyse des offres par le cabinet Lebas-Maloisel.

3- Personnel communal – Recrutement saisonniers service technique

Madame le Maire rappelle la délibération du 26 janvier 2017 autorisant le recrutement de personnel saisonnier pour le camping municipal et pour les services techniques annuellement et ce pour la durée de son mandat. Habituellement les deux saisonniers du service technique sont recrutés du 1^{er} avril au 30 septembre, cette année monsieur GIARD souhaite recruter trois agents saisonniers comme suit :

<u>Services Techniques</u> Pour Nettoyage des WC Publics / renfort service technique / renfort marché hebdomadaire et régie	1 Adjoint Technique	Du 1 mars au 31 août	Rémunérés sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées
<u>Services Techniques</u> Pour Nettoyage des WC Publics / renfort service technique / renfort marché hebdomadaire et régie	1 Adjoint Technique	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre.	Rémunérés sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées

<u>Services Techniques</u> Pour Nettoyage des WC Publics / renfort service technique / renfort marché hebdomadaire et régie	1 Adjoint Technique	Du 1er mai au 31 octobre	Rémunérés sur la base du 1er échelon selon le nombre d'heures effectuées
--	---------------------	--------------------------	--

Mme Leforestier précise que l'effectif des services techniques est restreint depuis quelques mois en raison d'un départ en retraite et une mutation suite à l'attribution d'un concours.

M. Lecouvey explique qu'il vote contre. Il considère que les absences des agents des services techniques assurant des missions en qualité de pompiers représentent une perte d'effectif pour la commune et génèrent des besoins en remplacements injustifiés. Il souhaite obtenir un état détaillé des sorties pompiers pendant les heures de travail.

Mme le Maire dit qu'elle pensait qu'il avait reçu les réponses à toutes ses questions après la réunion qu'elle avait organisée avec lui-même, le capitaine des pompiers et plusieurs adjoints. M. Giard fait remarquer que les services techniques sont moins sollicités actuellement.

Le Conseil Municipal, à la majorité, une voix contre (M. François LECOUEY) autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes aux recrutements de ce personnel et à remplacer ce personnel saisonnier en cas de nécessité (maladie, démission).

4- Fin du dossier de cession des demi rues des anciens lotissements à Pirou plage et acte notarié

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies internes des trois lotissements Gautier, Maingam, la Barberie / la Comte avait été demandé par le conseil municipal lors de la séance du 9 avril 2019.

Par arrêté préfectoral, Le Préfet a prononcé ce transfert sans indemnité le 6 décembre 2019. Ce transfert de propriété vaut classement dans le domaine public communal.

La commune a procédé aux formalités de publicité foncière légale de l'arrêté de transfert de propriété auprès des services de publicité foncière de Coutances ainsi qu'à la notification aux propriétaires et/ou aux ayants-droits concernés.

La procédure est maintenant terminée. Aucun acte notarié n'est à prévoir.

5- Décisions modificatives budgétaires

Aucune modification budgétaire n'est à prévoir.

6- Approbation des nouveaux statuts du SDEM 50

Madame le Maire informe le conseil du projet de modification des statuts du SDEM50 approuvé le 12 décembre 2019 à l'unanimité par le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche,

Les collectivités doivent délibérer pour valider le projet de modification des statuts du SDEM50, la délibération suivante est proposée :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)

7- Nomination d'un correspondant en mairie pour les enquêtes de l'INSEE auprès des administrés

L'INSEE dans un courrier du 9 janvier 2020 sollicite la nomination d'un correspondant en mairie pour les enquêtes auprès des ménages.

La présence régulière d'un enquêteur ou d'une enquêtrice de l'INSEE sur Pirou peut susciter des interrogations, voire des inquiétudes, de la part des administrés. L'INSEE apportera régulièrement, à chaque enquête, toutes les informations nécessaires pour nous permettre d'informer la population par le biais du Pirou Info et du site Internet.

La participation à ces enquêtes est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Madame le Maire propose au conseil de nommer Mme Aurélie VIGOT correspondante communale de l'INSEE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Madame le Maire.

8- Elections municipales – dates limites d’inscription sur les listes électorales

Madame le Maire rappelle aux Pirouais que la date limite d’inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020. Les prochaines élections municipales se dérouleront à la salle Claude Massu les 15 et 22 mars 2020.

La campagne électorale sera ouverte le lundi 2 mars 2020 à zéro heure et prendra fin le samedi 14 mars 2020 à minuit pour le premier tour. En cas de second tour, la campagne électorale sera ouverte le lundi 16 mars 2020 à zéro heure et s’achèvera le samedi 21 mars 2020 à minuit.

Dans toutes les communes, une déclaration de candidature est obligatoire. Elle doit être faite sur un imprimé réglementaire et être accompagnée des pièces justificatives mentionnées au dos de cet imprimé.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont élus en même temps que les conseillers communautaires pour 6 ans au scrutin de liste à deux tours avec dépôt :

- d'une liste comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir (15 sièges pour Pirou) et au plus deux candidats supplémentaires
- d'une liste comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir au conseil communautaire (4 sièges pour Pirou) augmenté d'un candidat supplémentaire

Les déclarations de candidatures seront déposées à la préfecture. Les services recevront les candidatures :

Pour le premier tour : du lundi 10 février au jeudi 27 février 2020

Pour le deuxième tour : le lundi 16 mars et le mardi 17 mars 2020

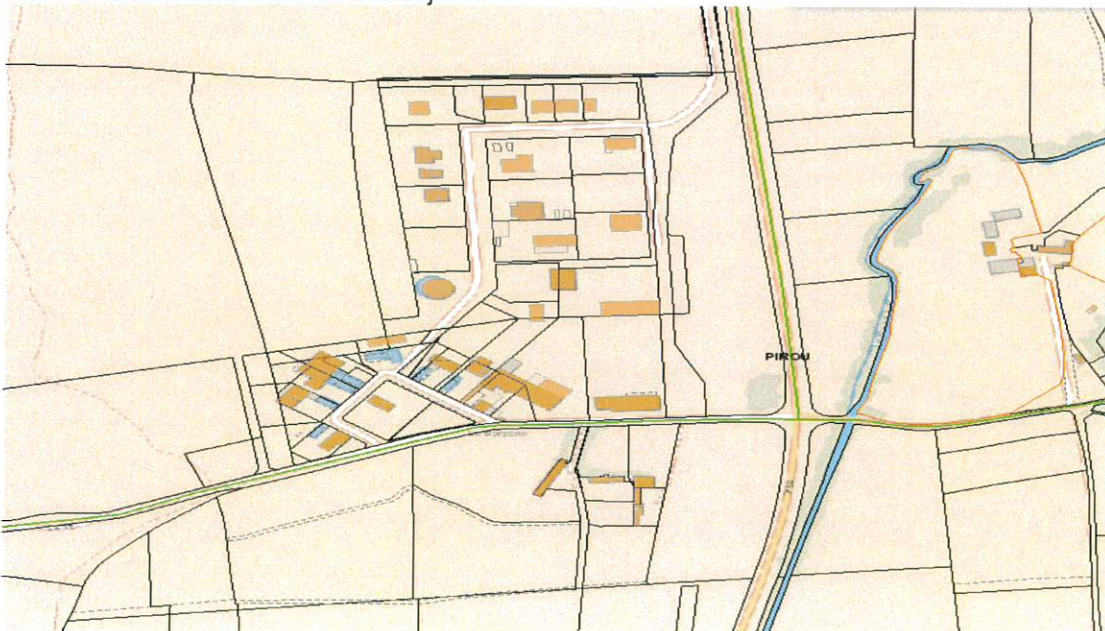
Dans les communes de moins de 2500 habitants, il n’y a pas de commission de propagande. Les candidats procèdent eux-mêmes à l’envoi de leurs circulaires et bulletins de vote.

Toutes les réunions publiques auront lieu à la salle polyvalente après réservation auprès de la Mairie.

9- Attribution de numéros à la zone conchylicole

L’adressage des numéros de la zone conchylicole n’ayant pas été prévu initialement, des problèmes de livraison sont courants.

Une réflexion doit être menée sur ce sujet.



Mme Leforestier rappelle qu'à ce jour on ne sait toujours pas comment va être gérée la voirie de la zone : attribution à la commune ou à la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche ?

Une réunion avait lieu ce matin avec des référents COCM. Le problème a encore été abordé. Il a été également évoqué que des petites parcelles de terrain devraient aussi être rétrocédées par l'association à la COCM ou la commune.

La problématique d'inondation de portions de la voirie est toujours présente, de nombreuses plaintes parviennent à la mairie. Celles-ci sont relayées à la COCM. Elles ne pourront être réglées que quand tous ces problèmes seront résolus.

10- Informations diverses (ordures ménagères, PCAET, etc.)

Ordures ménagères :

Mme Leforestier rappelle que la réunion d'information à l'initiative de la COCM aura lieu le 17 janvier 2020 à 18h. Mme Lepelleux indique avoir lu dans la presse qu'à l'avenir la fréquence des ramassages se réduirait à 1 fois tous les 15 jours sur l'ex communauté de communes de Lessay et que le nombre de sacs se limiterait à 12 par trimestre. Mme Leforestier souligne que lors du vote à la communauté de communes, Pirou devait avoir deux ramassages par semaine.

Pour le moment, la distribution des sacs est en cours au niveau de l'accueil de la Mairie. Les Pirouais peuvent retirer un rouleau de sacs transparents pour les ordures ménagères (30l ou 50l) et un rouleau de sacs jaunes (50l) pour le tri. Les familles pourront venir en Mairie rechercher des sacs dès qu'elles n'en auront plus. Le ramassage a lieu tous les lundis.

Mme Leforestier indique d'autres problématiques : gestion des ordures ménagères au niveau de la cantine ? Gestion pour les vacanciers qui ne passent qu'une nuitée au camping ? Les impasses, les résidences secondaires. Toutes ces questions seront à poser à la réunion du 17 janvier 2020.

P.C.A.E.T (plan climat air énergie territorial) :

Il est en charge de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. C'est M. Camus-Fafa le délégué de Pirou.

Croix de guerre :

Le mercredi 8 janvier 2020 à 11h, Mme le Maire avait invité les élus, les Anciens Combattants et les Présidents d'association pour leur présenter la croix de guerre, installée sur la nouvelle mairie. Elle a rappelé divers épisodes de la guerre à Pirou dont les ravages causés à la Commune qui ont valu la croix de guerre à la commune. La vitrine avec l'ancien drapeau a également été présentée.

Après le discours, la Marseillaise, le chant des Partisans et la minute de silence. Un vin d'honneur a été servi.

Concert de l'orchestre d'Harmonie de Coutances :

Le samedi 1^{er} février 2020 à 20h30 à la salle polyvalente de Pirou Plage. Entrée gratuite.

TOUR DE TABLE

- Mme Leroty signale un poteau téléphonique en mauvais état entre les Miellettes et la Gringorerie. M. Giard souligne que toute la rangée de poteaux est en mauvais état, les télécom sont prévenues.
- Mme Lepelleux rappelle sa demande d'un compte-rendu à propos de la visite d'une unité de méthanisation proche de celle qui devrait s'implanter à Pirou. Participaient à cette visite organisée par le SDEM50 et GRDF : Mme Leforestier, M. Camus-Fafa et M. Lallemand. Monsieur Camus-Fafa propose de visionner la synthèse de cette visite immédiatement. M. Lauvray demande comment l'eau sera traitée et si une station d'épuration est nécessaire. Il n'y a pas de station d'épuration prévue dans le projet.

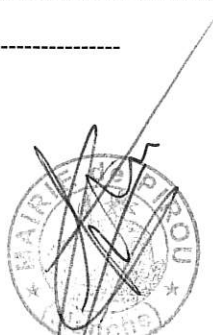
S'il y a des risques de nitrates en abondance dans le substitut.

M. Camus-Fafa répond que n'étant pas un spécialiste du sujet, il lui est difficile d'apporter plus d'informations techniques que celles qu'on leur a données.

Après avoir remercié M. Camus-Fafa pour cet exposé, M. Laurence informe le conseil qu'il a transmis aux conseillers un lien sur France Info dans lequel sont regroupées plusieurs questions sur le sujet.

- M. Felix remercie le conseil municipal pour la subvention octroyée pour la fête de la plage.
- M. Felix demande qui fournira le repas des aînés ?
Mme Rاپilly explique que Proxi fournira les repas et L'ami du pain pour le pain et les desserts comme les autres années.
- M. Felix informe le conseil qu'une nouvelle association a été créée. Auront-ils les mêmes droits que les autres associations (droit aux salles, subventions ... ?)
L'association Team Pirou n'ayant pas encore déposé les statuts à la Mairie, le point sera précisé en conseil municipal en fonction des statuts.
- Mme Rاپilly rappelle que le repas des aînés aura lieu le 23 février 2020.
- Mme Ledanois rappelle que la réunion concernant les ordures ménagères aura lieu le 17 janvier à 18h.
- M. Laurence indique l'absence de panneau à l'entrée de Pirou Pont en venant de Pirou Bourg.
En attendant les réparations par l'entreprise Laisney, qui a endommagé le panneau non remplacé depuis un an, M. Giard va mettre un panneau 50 km/h.
- M. Laurence demande si des buses sont prévues à la Vignonnerie.
M. Giard confirme qu'elles sont prévues. Une partie sera faite par la commune et l'autre par la DRD.
M. Laurence rappelle que M. Massu est favorable au fait d'élargir la route avec effacement du poteau téléphonique.
- M. Renouf interroge le conseil sur la réfection de la chaussée au niveau des zones de raccordement eau / assainissement des nouvelles constructions au Haut de la Rue.
M. Giard annonce que ce sera fait en janvier.
- M. Renouf demande s'il serait possible de mettre en place une buse au niveau de la sortie de la parcelle de M. Cahu près de l'accès au parking de l'école ?
M. Giard l'informe que le nécessaire sera fait par les services techniques.
- M. Lauvray signale que de nombreux fils électriques sont pris dans les branchages sur le secteur de Pirou Plage.
- M. Lauvray signale que la haie de tuyas au niveau du square de l'ASA à Pirou Plage est de plus en plus gênante au niveau de la route.
Mme Leforestier explique que les riverains se sont opposés à une taille de cette haie et ont produit une pétition, près de l'ASA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.